

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

LES
ÉTUDES



Étude sur la compétitivité
de la filière PPAM
française

Synthèse



Etude sur la compétitivité de la filière PPAM française

Note de synthèse

Octobre 2022

Réalisation : Jennifer Coët (Chargée de mission développement)

Supervision : Aurélie Antonioli (Directrice)



1. Objectif de l'étude

Cette étude sur la compétitivité de la filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) a pour objectif de donner un aperçu du positionnement de la France par rapport à plusieurs pays concurrents, et ce au travers de l'analyse de diverses cultures emblématiques sélectionnées pour leurs spécificités. De ce fait, les diverses observations réalisées ont pour vocation :

- De confirmer les secteurs où la filière PPAM française a su s'imposer sur les marchés ou à défaut, de mettre en lumière les domaines sur lesquels elle possède des avantages compétitifs certains,
- De proposer des stratégies d'évolution pour corriger les faiblesses décelées et améliorer les pratiques dans les divers secteurs et étapes de production, transformation, distribution et commercialisation.

2. Méthodologie

A. Périmètre étudié

La variété d'espèces et la complexité de l'environnement dans lequel évolue la filière PPAM ne permettent pas une investigation exhaustive. C'est pourquoi cette étude a été réalisée par le biais d'une douzaine d'entrées « plantes / produits / pays » sélectionnées par le comité de pilotage. Ce choix permet à la fois de valoriser l'individualité de chaque plante tout en englobant les généralités particulières de la filière qui sont nécessaires à l'analyse.

Plante	Produit	Concurrents
Arnica	Fleurs	Roumanie
Basilic	Frais	Italie
Fenouil doux	Graines	Turquie
Lavande	Huile essentielle	Bulgarie
Camomille matricaire	Sec	Croatie
Menthe poivrée	Sec	Maroc
Origan	Sec	Turquie
Romarin	Sec	Espagne
Sauge officinale	Sec	Albanie
Thym	Sec	Pologne
Thym thymol	Huile essentielle	Espagne
Valériane	Racine	Pays-Bas

Pour faire face aux récents événements sanitaires et géopolitiques et éviter un maximum de biaiser les résultats, mais également en prenant en considération le délai de mise à jour des données par les divers organismes, l'année 2020 sert de référence tout au long de l'étude (sauf mention contraire).

B. Phases de travail

i. Phase de lancement

Cette première phase très courte a permis de déterminer la liste des 12 couples plantes / produits / pays.

ii. Phase de détermination et de récolte des données

Débutée par un état des lieux de la filière PPAM française puis poursuivie sur les filières étrangères, cette phase a été réalisée en deux temps : une première étape de recherches bibliographiques (études diverses, archives internes, presse nationale et internationale...) pour collecter des données générales et une deuxième investigation par le biais d'entretiens pour compléter les observations précédemment recueillies. Les plus grosses difficultés sont apparues lors de cette phase de récolte d'informations, notamment pour les filières étrangères.

Nombre d'organismes contactés	Organismes (techniques, économiques, R&D ...)	Groupements de producteurs	Entreprises de première transformation	Autres (syndicats, Parc naturel régional, Ambassades de France ...)
France	5	11	14	3
Pourcentage de réponses positives	100%	73%	71%	100%
Pour l'ensemble des pays concurrents	16	2	17	42
Pourcentage de réponses positives	39%	50%	38%	64%

En fonction des divers contextes, plusieurs hypothèses peuvent être avancées : la barrière des langues, la difficulté à identifier les bonnes variétés de plantes, le manque de structuration et de données disponibles dans le pays, l'absence de structure en charge de l'observatoire des marchés et productions, le contexte géopolitique hérité, le refus de partager des informations sans compensations financières ou par soucis de confidentialité ... Par conséquent, certaines données sont à considérer avec précaution du fait de la fragilité des sources. Globalement, ces dernières ne contrecarrent pas l'interprétation des résultats.

iii. Phase d'exploitation

Etape finale, elle a consisté à comparer les données de chaque pays concurrent avec celles de la filière française. Les indicateurs ont été normalisés et hiérarchisés pour permettre l'analyse, faire ressortir le potentiel d'évolution et les choix stratégiques à adopter en France.

C. Analyse des résultats

i. Axes de compétitivité

L'approche utilisée pour analyser la filière PPAM française a par conséquent été construite autour de 4 axes de compétitivité, avec une déclinaison d'indicateurs de performance pour chacun des axes. La notation de ces indicateurs permet de positionner la filière française par rapport aux autres filières pour chaque entrée plante / produit / pays. Que les données soient quantitatives ou qualitatives, le système d'appréciation sélectionné est une note de 1 à 5 : les notes 1 et 2 représentent des critères de faiblesses et facteurs limitants, 3 exprime une valeur moyenne et les notes 4 et 5 sont synonymes de forces et atouts.

Axes de compétitivité	Indicateurs de performances
Structuration et organisation de la filière	Proximité géographique des acteurs amont
	Proximité géographique des acteurs aval
	Présence et nombre des acheteurs amont
	Présence et nombre des acheteurs aval
	Poids de l'organisation économique (groupements de producteurs)
	Présence d'organisations pour la structuration
	Représentation de la R&D
	Soutien des organisations publiques
Potentiel de production et de transformation des opérateurs	Productivité et rendements
	Gestion des coûts de production
	Gestion des facteurs naturels
	Pression des nuisibles
	Facilité de se procurer des plants / semences
	Degré de mécanisation
	Cueillette et disponibilité de la ressource
	Qualité de l'outil de transformation
	Poids des surfaces
	Poids des volumes
Commercialisation et marchés	Consommation intérieure
	Poids des exportations
	Poids des importations
	Diversité des débouchés
	Part de la production nationale sur le marché mondial
	Part de la production biologique
	Valorisation des produits (exemple : SIQO)
Autres facteurs transversaux	Pression réglementaire
	Coûts de la main d'œuvre
	Disponibilité de la main d'œuvre
	Coûts des énergies

ii. Synthèses et analyses

Les informations recueillies sont à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif. Les données quantitatives chiffrées permettent une analyse directe, tandis que les données qualitatives, qui apportent de nombreux détails pour la compréhension des contextes, ont été rationalisées. De ce fait, plusieurs outils sont utilisés pour présenter les filières et permettre de les évaluer en fonction des déterminants sélectionnés :

- **Une grille d'analyse comparative commune à l'ensemble des couples,**
- **Des graphiques type « radar »,**
- **Des matrices AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces),**
- Enfin, sont proposées **des pistes d'amélioration et des stratégies d'évolution propres à la filière PPAM française et/ou bénéfiques aux productions étudiées.**

3. Compétitivité de la filière PPAM

A. Arnica – comparatif avec la filière roumaine

La Roumanie est un acteur majeur du secteur agricole européen, particulièrement pour la production de maïs et de blé. Elle est réputée pour sa cueillette d'arnica en grandes quantités en zones de montagne. La France représente un marché moins important malgré la qualité de sa récolte et elle a lancé depuis plusieurs années des initiatives pour mettre en culture la plante. Par ailleurs, la France a un avantage important sur la Roumanie : les plantes issues de

la cueillette dans les Vosges permettent d'assurer des livraisons en frais auprès des entreprises telles que Weleda alors que l'arnica roumaine est livrée en sec.

Ces dernières années, la sécheresse a eu un impact important sur les plantes issues de cueillette et des restrictions voire des interdictions de récolte ont eu lieu en France.

L'hexagone possède néanmoins de solides atouts comme une bonne structuration de sa filière, un appui conséquent des pouvoirs publics et le poids de la recherche, mais elle fait face à des faiblesses tels que les coûts de la main d'œuvre et de la production.

Pour continuer à approvisionner ce marché particulièrement demandeur, l'amélioration des pratiques culturales dans le but de mieux « apprivoiser » la plante, la création variétale, la mécanisation (afin de diminuer les coûts de la main d'œuvre et rester compétitif) et l'augmentation des superficies de culture seraient des pistes pour que la France renforce sa place sur le marché de l'arnica face aux plantes de cueillette roumaines ou bien aux essais de mises en cultures d'autres pays tels que l'Allemagne.

B. Basilic – comparatif avec la filière italienne

Quand on pense pesto, on pense forcément à l'Italie et au basilic, lequel entre dans la composition de cette sauce mondialement connue.

En France comme en Italie, le basilic peut être cultivé et commercialisé sous différentes formes : notamment en frais (bouquet ou en pot), en sec ou en surgelé. Pour le surgelé et le sec, ce sont plutôt des cultures en plein champ et pour le frais et les pots, des cultures sous serre. Et la variété des différentes transformations est venue perturber la collecte des données dans le cadre de cette étude.

Pour ces deux pays, de nombreux projets de recherche (publique ou privée) sont présents et démontrent l'importance de cette culture à l'échelle européenne. Au niveau technique, la problématique majeure concerne le mildiou.

Une des forces de l'Italie est la valorisation de son basilic au travers d'un signe officiel de qualité (AOP basilic de Gênes), alors que la France a retiré le basilic de la recette du Label rouge Herbes de Provence il y a quelques années (pour le produit sec).

Le basilic est un exemple de la problématique de la classification de certaines plantes : est-il classé en fruits et légumes ? en PPAM ? en horticulture ? Selon les destinations, ce sont des structures très différentes qui vont s'occuper de ce produit. Il serait nécessaire de mener des investigations plus poussées afin de se concentrer cette fois-ci sur les acteurs d'une seule sous-filière (ex : plantes en pot), et de faire le comparatif entre les deux pays.

Comme de nombreuses autres productions, augmenter la mécanisation dans le cadre de certaines transformations (pour baisser le coût de la main d'œuvre), gérer des nuisibles (ex : mildiou) et mieux valoriser la production française semblent être des clés de pérennité pour la filière.

C. Graines de fenouil – comparatif avec la filière turque

Le fenouil doux est cultivé pour ses graines, utilisées à la fois dans l'industrie alimentaire et dans celle des tisanes. On trouve en Turquie une zone de production assez concentrée alors que la production est très éclatée en France.

La demande actuelle est plutôt favorable à la France car des acheteurs cherchent à relocaliser leurs approvisionnements. Néanmoins, on trouve actuellement très peu de superficies

dédiées et la production française ne pourra pas rivaliser avec les quantités produites en Turquie. Le seul moyen de trouver des parts de marché est de proposer une production locale, qualitative et surtout indemne de résidus de produits phytosanitaires et d'alcaloïdes pyrrolizidiniques.

Côté équipement et outils de transformation, il n'y a pas de grandes différences entre les deux pays. En revanche, les coûts de production restent plus élevés en France, car plus impactés par les surcoûts de main d'œuvre et d'énergies.

Il serait intéressant que le consommateur français puisse être mieux informé de l'origine du produit consommé et que l'origine France soit mieux mise en avant. La France pourrait aussi trouver d'autres voies de commercialisation des graines de fenouil par exemple auprès de l'alimentation et des soins vétérinaires.

D. Huile essentielle de lavande – comparatif avec la filière bulgare

La Bulgarie est réputée pour ses productions de fruits et légumes, produits laitiers et essences de rose. Depuis plusieurs années maintenant, elle occupe également le statut de leader sur le marché mondial de la production et de l'exportation d'huile essentielle de lavande devant la France qui reste leader sur la production de lavandin (peu cultivé en Bulgarie).

Actuellement, la commercialisation de l'huile essentielle de lavande est très délicate du fait d'une surproduction mondiale qui a entraîné une chute des prix payés aux producteurs. La Bulgarie comme la France ont réussi à innover dans leurs équipements de récolte et de transformation grâce à des soutiens publics importants. Par ailleurs, les deux pays ont aussi passé le cap de la conformité dans le cadre du règlement européen REACH, qui classe les huiles essentielles comme des produits chimiques.

La force de la Bulgarie réside aujourd'hui dans la présence d'un grand nombre d'investisseurs récemment implantés dans le pays et qui commercialisent les huiles essentielles partout dans le monde, mais également dans des coûts de production bien moindres que ceux des cultures françaises. La France bénéficie d'une structuration poussée (une interprofession depuis 25 ans, des coopératives...), d'une innovation importante autour des techniques de distillation, de création variétale... qui lui permettent d'avoir encore une petite longueur d'avance sur la Bulgarie en termes de qualité du produit, et surtout d'une forte image car les lavandes sont indissociables de la Provence. C'est d'ailleurs sur ce point que la France devrait s'améliorer : il existe bien une AOP mais qui englobe moins de 10 % des volumes de lavande produits annuellement. Avoir un signe de reconnaissance pour l'ensemble de la production française qui serait également repris par les industries de la cosmétique ou de la parfumerie se révélerait avantageux. La démarche de reconnaissance UNESCO initiée en 2022 pourrait également être un plus.

D'autres points sont néanmoins à surveiller :

- La qualité de l'huile essentielle de lavande française doit continuer à rester supérieure à celle de la lavande bulgare. Il faut ainsi faire attention à ce que les nouvelles variétés gardent le cap car sinon, la France aura plus de mal à rester compétitive,
- Les deux pays sont confrontés à une problématique autour du changement climatique et souffrent d'épisodes de gel ou de sécheresse trop prolongés. Celui qui adaptera ses pratiques pour être en adéquation avec le changement climatique (création variétale, possibilité d'irriguer, etc.) pourra garder une longueur d'avance,

- Les évolutions réglementaires : mais sur ce point, pas d'avantages à l'un ou l'autre des pays, les deux étant dans l'Union européenne.

E. Camomille matricaire – comparatif avec la filière croate

La camomille matricaire domine la production de PPAM en Croatie et représente jusqu'à 90% de la production totale du pays. Pour la France, elle est nettement moins développée en termes de superficies (68 ha de camomille matricaire en France en 2017 contre 5 543 ha en Croatie en 2020) et est principalement cultivée dans le Maine-et-Loire.

La Croatie propose des produits à des prix très compétitifs (permis notamment grâce à de faibles coûts de production) et exporte la plus grande partie de ses productions en Allemagne et en Italie.

L'avenir de la France et de la Croatie sur ce type de production va en partie dépendre de leur possibilité à fournir des produits de qualité respectant les taux d'alkaloïdes pyrrolizidiniques (application du règlement depuis juillet 2022). Ainsi, les acheteurs français pourraient être amenés à s'approvisionner localement à condition que les producteurs puissent être suffisamment performants pour offrir des produits aux teneurs conformes. Pour cela, il faudra revoir les pratiques de production, ce qui pourrait malheureusement se traduire par une augmentation des coûts de production.

Un autre point à améliorer : l'origine France de la camomille matricaire pourrait être plus mise en avant par les acheteurs avec pourquoi pas une mise en avant d'une démarche de commerce équitable afin de se différencier de la camomille matricaire croate.

F. Menthe poivrée – comparatif avec la filière marocaine

Au Maroc, le monde agricole est un pilier de développement du territoire, en particulier dans le monde rural où 70% de la population en est dépendant. L'agriculture a été boostée depuis 2008 grâce au Plan Maroc Vert et de nombreux investissements ont permis d'appuyer le développement des filières de production, dont la filière PPAM. Les menthes (douce, poivrée, etc.) font partie des cultures emblématiques du pays.

Dans les deux pays, on observe une bonne structuration de la filière et un soutien important au travers d'aides publiques. La menthe poivrée bénéficie de différents bassins de production sur les deux territoires.

Les points de faiblesse généraux de cette production concernent les besoins en irrigation de la plante et les taux d'alkaloïdes pyrrolizidiniques et de produits phytosanitaires décelés dans les lots. Par rapport au Maroc, la France présente pour le moment des analyses plus conformes aux réglementations européennes en vigueur et il s'agit clairement d'un avantage sur lequel elle doit continuer à se démarquer. Les bonnes propriétés organoleptiques des feuilles, conférées grâce à la qualité des techniques de séchage, représentent également un critère de différenciation pour la production française. Travailler sur des variétés plus tolérantes à la sécheresse permettrait également de pérenniser la filière française.

G. Origan – comparatif avec la filière turque

La plus grande culture de PPAM en Turquie est représentée par le pavot pour l'industrie pharmaceutique, suivie de l'anis avec respectivement 67 737 et 23 917 hectares en 2019. La troisième est représentée par un groupe de plantes (englobant plusieurs variétés à savoir des thym, des origans ou encore de la sarriette) appelé « kekik » en Turc. Ainsi, les données collectées dans le cadre de cette étude concernent souvent l'ensemble de ce groupe de plantes

bien que nous ayons essayé de différencier aux maximum les éléments concernant spécifiquement l'origan.

La Turquie est un très gros pays producteur d'origan qui exporte énormément en Europe, et notamment en France. La production française est grandement concurrencée, néanmoins la demande en sourcing origine France est en hausse. Pourquoi cela ? De nombreux acheteurs sont inquiets concernant les répercussions de la réglementation des alcaloïdes sur l'origan turc où plus de 50 % des analyses ne sont pas conformes. Il s'agit là d'une belle carte à jouer pour l'origan français, qui en plus de garantir un produit de qualité (grâce à la maîtrise de la chaîne de production, du séchage, triage, de la couleur des feuilles, du taux en huile essentielle, etc.) pourrait aussi voir s'ouvrir de nouveaux marchés auprès d'importateurs qui rencontrent des difficultés à approvisionner le marché français voire européen. Par ailleurs, le souhait de la filière de bénéficier d'une nouvelle forme de valorisation (SIQO ?) permettrait d'augmenter la visibilité concernant l'origine du produit.

H. Romarin – comparatif avec la filière espagnole

Le romarin possède de nombreux avantages : la plante est peu gourmande en eau, elle est peu sensible aux maladies et aux ravageurs, et présente différents débouchés pour les secteurs de l'extraction, du sec (herboristerie, condiment) ou encore de l'huile essentielle.

Pour cette étude, il a été compliqué de récupérer des données auprès de l'Espagne car les opérateurs espagnols sont beaucoup moins structurés que leurs homologues français. Les données sont assez rares et quand nous les comparons, elles sont très différentes en fonction des sources.

Comme pour l'origan, la compétitivité de la production française pourrait s'améliorer au travers d'une meilleure valorisation de la qualité et du savoir-faire français ; ce qui est d'ailleurs en cours de réflexion (nouveau SIQO ?). La filière romarin peut ainsi s'appuyer sur sa bonne structuration et sur le soutien important de l'Etat français et des régions pour y arriver. De plus, travailler sur de nouvelles variétés plus riches en molécules d'intérêt pourrait aussi peser sur le désir d'approvisionnement local des acheteurs, à condition d'avoir des coûts de production qui puissent rester corrects.

I. Sauge officinale – comparatif avec la filière albanaise

Concernant les PPAM, l'Albanie est fortement concernée par les récoltes issues de la cueillette, et ce plus particulièrement dans les zones reculées des montagnes où les plantes prélevées sont particulièrement réputées sur les marchés pour leurs fortes compositions en principes actifs. Néanmoins, malgré son fort potentiel, la cueillette excessive a entraîné une surutilisation des ressources naturelles en raison d'un manque de formation des populations. Certaines espèces sont désormais menacées d'extinction, et c'est notamment le cas pour la sauge officinale.

Les surfaces de production sont de leur côté difficiles à estimer car les diverses sources ne concordent pas. Malgré l'augmentation des superficies plantées, notamment permises grâce à des aides de l'Etat et à l'accroissement des cultures, l'industrie souffre encore d'un manque d'investissement et de développement technologique, ce qui présente une réelle opportunité pour la production française.

Les exportations depuis l'Albanie concernent principalement des plantes non transformées et des huiles essentielles, ce qui accorde au pays un fort potentiel de développement car de

nombreux domaines n'ont pas encore été explorés. De son côté, la France se distingue par la qualité de ses produits et notamment de faibles taux en résidus de produits phytosanitaires (atouts qui priment sur les quantités récoltées annuellement). La différenciation sur la qualité devra continuer dans les années à venir pour que la France puisse sortir d'un marché de niche.

J. Thym sec – comparatif avec la filière polonaise

La production de PPAM polonaise (majoritairement de thym) s'organise et se développe autour de quelques sociétés (entre 10 et 15), dont certaines sont issues de l'éclatement de l'ancienne société d'État Herbapol qui détenait le monopole du commerce des plantes aromatiques et médicinales sous le régime communiste. Il est important de noter que la Pologne ne possède pas d'organisation chargée du recensement des données de la production, par conséquent les fourchettes présentées restent des approximations.

En France, le thym est une production emblématique de la Provence qui bénéficie depuis 2018 d'une IGP spécifique (IGP thym de Provence) alors qu'il était déjà associé à un signe officiel de qualité (Label Rouge herbes de Provence) depuis 2003.

Le thym français se distingue du thym polonais au niveau de sa qualité : ce ne sont déjà pas les mêmes variétés (le thym français est plus riche en huile essentielle de carvacrol ce qui lui donne son goût puissant caractéristique) alors que le thym polonais est du thym maraîcher. Ensuite, même si les écarts se sont réduits avec les années, il y a encore une différence sur la qualité du triage et des feuilles (couleur) entre les deux pays, la France gardant l'avantage. La France a également pour atout la bonne structuration de la filière et le poids des coopératives.

Riche d'un déplacement en Pologne dans le cadre de cette étude, il est important de soulever la très vive inquiétude des producteurs et des industriels polonais concernant la réglementation sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques. En effet, une grande partie de leurs productions n'est pas conforme aux teneurs en vigueur. Les producteurs français sont également impactés par cette réglementation mais dans une moindre mesure.

K. Huile essentielle de Thym thymol – comparatif avec la filière espagnole

Le thym thymol est principalement utilisé dans le domaine de l'aromathérapie. Il est produit à partir de différentes espèces : principalement *Thymus vulgaris* pour la France et *Thymus zygis* pour l'Espagne.

En comparaison à d'autres cultures, le thym thymol reste une production de niche pour les deux pays. La production annuelle (en tonnes) se situe bien loin des quantités des autres productions emblématiques (lavandin, agrumes, etc.).

Bien qu'elle bénéficie de distilleries performantes également utilisées pour l'extraction des huiles essentielles de lavande et de lavandin, la France ne produit que très peu de thym thymol. Le marché de cette huile essentielle est d'ailleurs aujourd'hui proche de la saturation malgré des productions françaises de qualité souvent menées en agriculture biologique.

Peut-être qu'un meilleur affichage de l'origine de l'huile essentielle au niveau du consommateur (sur le flacon) dans le secteur de l'aromathérapie aiderait à mieux valoriser la production française qui a ici aussi du mal à se faire une place face à la concurrence espagnole.

L. Valériane – comparatif avec la filière néerlandaise

La production de PPAM néerlandaise est principalement gérée par quelques grandes entreprises qui ne communiquent aucune information, que ce soit en termes de production,

de technologies ou de recherches scientifiques. Parmi leurs exportations, on retrouve la valériane, le persil ou encore les graines de coriandre. Ce sont les Pays-Bas qui détiennent le monopole du marché européen en racines de valériane.

L'intérêt d'étudier la production de valériane en France est motivé du fait qu'elle pourrait être mieux développée et valorisée sur le marché intérieur, notamment grâce à la qualité de ses principes actifs. La France pourrait ainsi conquérir des parts de marché si la R&D était plus orientée afin de proposer des variétés avec de plus hautes teneurs en principes actifs, mais également plus tolérantes au changement climatique. Des solutions pour mieux gérer les adventices dans les parcelles permettraient également de renforcer la qualité du produit fini.

Par ailleurs, une meilleure communication concernant l'origine des produits permettrait à aussi de démarquer les produits français de la valériane importée, notamment des Pays-Bas.

4. Conclusion

A. Concernant la compétitivité

Prises dans leur globalité, les PPAM étudiées permettent de bien mettre en avant que la France se distingue des autres pays concernant la qualité de ses productions plutôt que leur quantité. Les pays concurrents sélectionnés ont tendance à proposer des offres importantes en termes de volumes mais le changement climatique et les nouvelles réglementations risquent à terme de changer la donne.

Ainsi, la France, forte de sa structuration, de ses organismes de recherche et d'un fort soutien des autorités publiques pourrait avoir une carte à jouer dans les années à venir. Elle restera probablement sur des productions de haute qualité mais avec des coûts de production moins importants qu'actuellement, par exemple avec un besoin en main d'œuvre réduit.

Et pour mettre en avant la qualité, l'essentiel est de renforcer la communication sur l'origine française des PPAM ou de les valoriser au travers de signes officiels de qualité qui sont facilement identifiables par les consommateurs.

Le graphique de la figure 1 ci-après résume les écarts de performance entre les différentes productions et il est évident de constater que la France a encore beaucoup d'efforts à faire pour améliorer sa compétitivité, principalement pour la menthe poivrée, la sauge officinale, l'origan et le fenouil.

B. Et s'il y avait une suite...

Cette étude sur la compétitivité de la filière française a permis de dégrossir le sujet et de collecter un certain nombre d'informations importantes dans les pays concurrents. Il est évident que se déplacer dans les pays et pouvoir échanger sur place avec les divers opérateurs reste un gros plus pour obtenir des informations. En revanche, il faut également souligner que la collecte d'informations a aussi été délicate au niveau de la France, en particulier concernant les productions de niche. Il pourrait être intéressant de concentrer une prochaine étude :

- sur les prix de commercialisation pratiqués (afin de mieux comprendre les leviers possibles permettant de provoquer un achat de plantes françaises au niveau des entreprises),
- de faire le point sur les produits phytosanitaires utilisés dans les différents pays,
- d'ouvrir le travail à d'autres pays concurrents sur les mêmes plantes ou de s'ouvrir à de nouvelles PPAM dans des pays déjà ciblés.

Ces résultats représentent une première phase de travail qui, nous l'espérons, pourra être suivie par d'autres étapes d'investigations plus poussées permettant de mieux appréhender l'environnement concurrentiel de notre filière

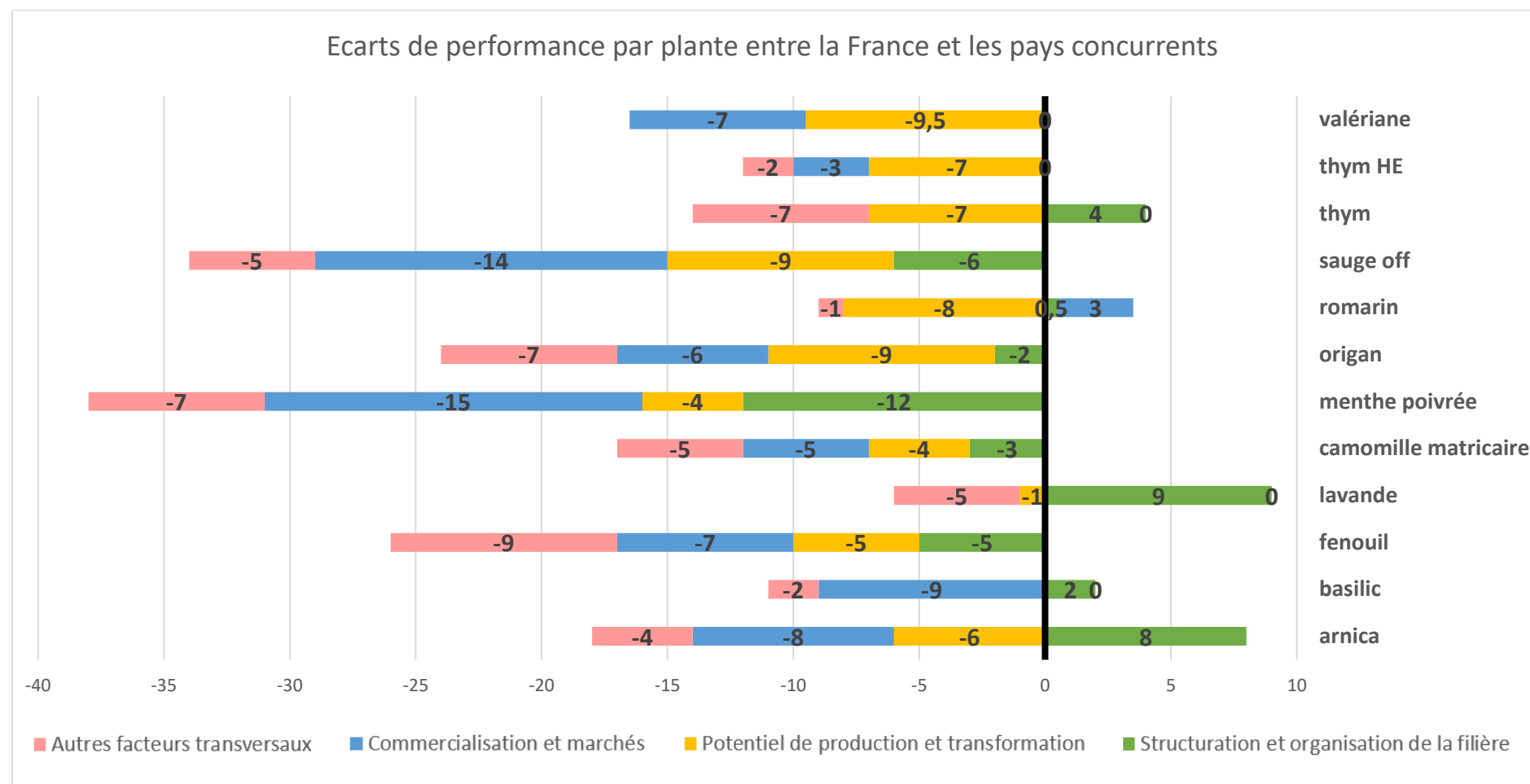


Figure 1 : écarts de performance par plante. Les données représentent la différence entre la note obtenue par la France et le pays concurrent pour chaque axe de compétitivité.

Par exemple pour l'arnica : - axe de compétitivité « structuration et organisation de la filière » : France 27 / Roumanie 19, soit 27-19 = +8

- axe de compétitivité « potentiel de production et de transformation » : France 12 / Roumanie 18, soit 12-18 = -6 (etc.).

LES ÉTUDES

Étude sur la compétitivité de la filière PPAM française
Synthèse
édition février 2023



Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR